

Compte rendu rapide de l'Assemblée générale interprofessionnelle du 12 octobre à Montpellier

Participants : environ 150 personnes (Education, étudiants, lycéens, Poste, SNCF, action sociale, chômeurs, Météo-France, Conseil Général, Trésor Public, Territoriaux, Pôle Emploi et salarié(e)s du privé)°

Un tour d'horizon des secteurs représentés a été fait. A cette occasion, ont été signalés deux **reconductions de la grève** : une à la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse et Education nationale (1^{er} degré Montpellier : jusqu'au 22 octobre ; 1^{er} et 2^{ème} degré Béziers : motion de reconduction jusqu'à vendredi inclus, reconduction aussi à Jean Moulin Pézenas et à Clemenceau Montpellier)

Décisions prises :

1/ Rendez-vous demain mercredi à 13 heures à SUD PTT, au mas Drevon (à côté du bureau de poste) pour un départ à un rassemblement au centre de tri de Fréjorgues. Consigne : avoir un signe distinctif de son secteur professionnel.

2/ Actions de blocage :

21/ **Péage gratuit** : proposé par l'AG des étudiants de Montpellier 3, principe adopté ; un groupe va préparer cette action (lieu, date et modalités diffusés au moment idoine), les personnes intéressées pour faire partie de ce groupe peuvent contacter les étudiants de MTP 3 (piotre86@yahoo.fr)

22/ **Occupation agence(s) Pôle-Emploi** : proposé par des chômeurs, principe adopté ; un groupe s'est constitué en fin de réunion pour préparer cette action

23/ **Blocage d'une banque** : principe adopté avec un plaisir manifeste, pas de groupe constitué pendant la réunion, les volontaires peuvent faire un signe électronique à la réception de ce compte-rendu.

24/ **Blocage économique** dans les deux sens du terme : proposé en référence aux luttes en Amérique latine, un petit geste simple pour l'environnement de la lutte : déplacer seul(e) ou à plusieurs quelques menus obstacles sur les rues (avec les travaux à Montpellier on a l'embarras du choix) à une heure précise en différents lieux. L'heure choisie est **13 heures** (pour permettre aux non grévistes d'y participer) et le premier jour **jeudi**. Rebelote le jour suivant, vendredi, pour que l'habitude se diffuse.

3/ Caisses de grève

Les salariés de **Météo France** ont fait part de leur expérience (caisse fonctionnant sur la base du paiement partiel (forfaitaire) des jours de grève à partir du deuxième jour de grève)

Un rappel a été fait pour la caisse de solidarité existant dans l'**Hérault** (chèques à l'ordre de « Solidaires 34 », avec « caisse de solidarité » mentionné au dos, à envoyer à Solidaires, 23 rue Lakanal Montpellier)

Information donnée sur la possibilité de déduire des impôts les versements à ces caisses de solidarité